Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Commission régionale de la forêt et du bois Auvergne-Rhône-Alpes

23 novembre 2018
Préfecture de région

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal de la CRFB du 22 juin 2018
- Point d'étape du Programme Régional de la Forêt et du Bois
- Point d’étape du contrat stratégique de filière
- Point d'information du Schéma Régional Biomasse
- Présentation du plan tempête
- Synthèse des GIEEF reconnus dans la région

Point d’étape :
Programme régional de la forêt et du bois

Le passage de la V1 à la V2

- Intégration des contributions de : *Commissariat de massif de Alpes, commission approvisionnement de FIBOIS, les coopératives, CRPF, FCBA, FRC, ONCFS, COFOR, groupe régional des territoires forestiers, PNR, experts forestiers, Conseils départementaux (07, 38), Chambre d'agriculture, retour des réunions territoriales de juin à Brioude et la Tour du Pin, DIRECCTE, DREAL, DGPE*

- Finalisation du corps de texte et des fiches actions

- Écriture des annexes :
  - Fiches résumées de chacun des massifs
  - Intégration des études
  - Indicateurs de suivi globaux du PRFB
  - Tableaux de correspondance entre les massifs et les enjeux
  - Tableau de correspondance entre les enjeux et les fiches-actions

- <u>Finalisation de l'étude en</u>vironnementale du CEREMA

L'évaluation environnementale du PRFB Auvergne - Rhône-Alpes

Méthodes - Principales conclusions

Jean-Marc Valet

État initial de l'environnement

Les Thématiques traitées :

Etat initial de l'environnement....5

1 -Synthèse de l'État initial de l'environnement....6

1.1 -Biodiversité dans les bois et forêts....6

1.1.1 -Essences, espèces, habitats....10

1.1.2 -Milieux naturels protégés, inventoriés et gérés....34

1.1.3 -Continuités écologiques....51

1.1.4 -L'équilibre sylvo-cynégétique....60

1.1.5 -Les services Ecosystémiques....65

1.2 -Qualité des ressources et des milieux....72

1.2.1 -Qualité de l'air....72

1.2.2 -Géologie et sols....78

1.2.3 -Eau....89

1.2.4 -Matières premières et déchets....109

1.3 -Les risques....112

1.3.1 -Feux de forêt....112

1.3.2 -Tempêtes....118

1.3.3 - Mouvements de terrain (glissements de terrain, avalanches, recul du trait de côte)....124

1.3.4 -Inondations....130

1.3.5 -Risques pour la santé des peuplements forestiers....135

1.4 -Les nuisances, risques sanitaires ou bienfaits pour l'Homme....138

1.4.1 -Les nuisances ou risques sanitaires pour l'Homme....138

1.4.2 -Les bienfaits sur la santé humaine....147

1.4.3 -Paysages forestiers à valeur patrimoniale....151

1.5 -La multifonctionnalité de la forêt....159

1.5.1 -Pratiques, cultures, patrimoines et conflits d'usages....159

1.5.2 -Gestion du foncier....166

1.6 -Climat et Forêts....177

Organisation de chaque chapitre :

- Biodiversité dans les bois et forêts

1- Essences, espèces, habitats

1.1.1 - Éléments de contexte
1.1.2 - Synthèse des points clés et données chiffrées
1.1.3 - Principales pressions identifiées
1.1.4 - Les grandes tendances

Un résumé du chapitre en quelques lignes

1.1.5 - Les principaux enjeux

La hiérarchisation des enjeux

Extrait :

Essences, espèces, habitats	Préserver la biodiversité ordinaire en forêt	2	2	2	3	9
		Prise en compte de manière générale via les instructions ONF, les PSG, le SRGS et la certification forestière.	*Pas d'éléments tendanciels nets mais amélioration en forêt.*	*La capacité d'accueil de la forêt réagit bien à l'évolution des pratiques, toutefois l'évolution prend du temps.*	*L'incidence du PRFB sur le niveau de prélèvement peut avoir une incidence directe sur la nature ordinaire.*	**Modérée**
	Préserver des arbres de grande dimension, des phases de sénescence et du bois mort en forêt en quantité suffisante pour assurer les cycles biologiques	2	3	2	3	10
		La forêt domaniale met en œuvre une politique active de création d'ilôts de sénescence, mais les forêts des collectivités et la forêt privée sont moins avancées sur ce point. Les réseaux Natura 2000 et les réserves naturelles y contribuent, mais ces éléments restent localisés. En plaine, le volume de bois mort reste réduit. On note par ailleurs que de nombreuses forêts ne sont pas gérées et que de ce fait, elles abritent des arbres sénescents.	*Il existe une dynamique en faveur d'espaces de sénescence, mais globalement, l'accroissement de la pression sur la ressource et notamment le bois énergie, prescrit et encouragé par les politiques publiques, risque de se traduire par un appauvrissement des forêts en bois mort.*	*La réversibilité est bonne mais demande du temps.*	*Le PRFB peut favoriser des mesures de conservation d'arbres sénescents ou maintenir/améliorer le volume de bois mort en forêt.*	**Majeure**
	Préserver les habitats naturels associés à la forêt (clairières, lisières, pelouses calcicoles,landes, mares, ...)	2	2	2	3	9
		La préservation des clairières intra-forestières s'est améliorée ; la préservation des mares n'est pas acquise partout (comblement notamment)	*Pas d'éléments tendanciels nets.*	*La situation est modérément réversible, en cas notamment d'atteinte aux milieux ouverts.*	*Le PRFB peut acter l'importance de la préservation de ces milieux intra forestiers et influer directement sur leur gestion .*	**Modérée**
Milieux naturels protégés, inventoriés et gérés	Mettre en œuvre des pratiques forestières adaptées aux milieux naturels protégés (APPB, Réserve naturelle...)	1	2	3	1	7
		Ces pratiques sont généralement appliquées.	*La tendance est stable.*	*Ces espaces espaces correspondent souvent à des habitats naturels très fragiles pour lesquels la réversibilité n'est pas acquise.*	*L'incidence du PRFB est très faible sur ces espaces, pour partie déjà gérés en respect d'un plan de gestion et via un gestionnaire, et bénéficiant d'une réglementation spécifique.*	**Modérée**
	Mener une gestion forestière en cohérence avec les enjeux des sites Natura 2000	1	1	3	3	8
		Ces pratiques sont généralement appliqués.	*La tendance est une cohérence accrue avec les enjeux Natura 2000*	*Ces espaces correspondent souvent à des habitats naturels très fragiles pour lesquels la réversibilité n'est pas acquise.*	*Le PRFB a la possibilité d'inciter à une gestion forestière cohérente avec les enjeux Natura 2000*	**Modérée**
	Mener une gestion forestière adaptée aux engagements des chartes dans les espaces contractuels	2	1	1	2	6
		Les chartes des Parcs influent modérément et de manière variable les pratiques de gestion forestière. A noter toutefois que certains Parcs sont très investis sur la question.	*En amélioration du fait notamment de la multiplication des parcs naturels régionaux*	*La tendance est réversible.*	*Le PRFB peut mobiliser sur l'exemplarité de la gestion forestière à mener en territoire de Parc Naturel Régional ou en site Ramsar.*	**Limitée**

Cerema

L'analyse des impacts directs ou indirects

Extrait :

		Essences, espèces, habitats				continuités écologiques	
Intitulé	Actions du PRFB	préserver les habitats et espèces remarquables en forêt		préserver des arbres de grande dimension, des phases de sénescence et du bois mort en forêt en quantité suffisante pour assurer les cycles bioloiques		Préserver la trame des petits boisements, haies et prairies contribuant à la trame forestière, y compris les végétations rivulaires	
Promouvoir la gestion durable des forêts par les documents de gestion durable en forêt privée	Faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées (1.2)	Ces acquisitions facilitent les actions de gestion durable	1	Ces acquisitions et la mise en oeuvre de plans de gestion durables permettent de prendre en compte les arbres de grande dimension et sénescents.	1	Ces acquisitions et la mise en oeuvre de plans de gestion durables permettent de prendre en compte les continuités écologiques	1
	Veiller à la mise en œuvre systématique du régime forestier (1.3)	Le régime forestier permet d'éviter la destruction et les actions inadéquates en forêt. Vet clair	1	Le régime forestier permet de prendre en compte les arbres de grande dimension et sénescents.	1	Le régime forestier permet de prendre en compte les continuités écologiques.	1
	Faciliter l'intégration des forêts sectionales dans le domaine communal (1.4)	Cette intégration permet d'éviter la destruction et les actions inadéquates en forêt.	1	Cette intégration facilite la prise en compte des arbres de grande dimension et sénescents.	1	Cette intégration facilite la prise en compte continuités écologiques	1
Prendre en compte les enjeux du renouvellement dans les documents de cadrage régionaux (DRA/SRA/SRGS)	Adapter la sylviculture et les traitements aux enjeux (2.1)	Impacts favorables à certaines espèces	1	L'adaptation du traitement sylvicole aux enjeux implique un impact plutôt positif.	1	L'adaptation du traitement sylvicole aux enjeux implique la prise en compte des continuités écologiques	1
	Ajuster les diamètres d'exploitabilité et les débouchés des gros et très gros bois (2.2)	L'action favorise les bois moyens et petits. Elle implique toutefois un accroissement des prélèvements des gros et très gros bois utiles à la préservation de certains habitats et espèces remarquables en forêt.	1	Cette action va à l'encontre de la préservation des arbres de grande dimension et sénescents. L'impact est toutefois considéré comme modéré dans la mesure où des secteurs sont non exploités (réseau frênes, notamment)	2	Pas d'impact identifié	

Spectre des effets du PRFB sur l'environnement
Après évaluation environnementale

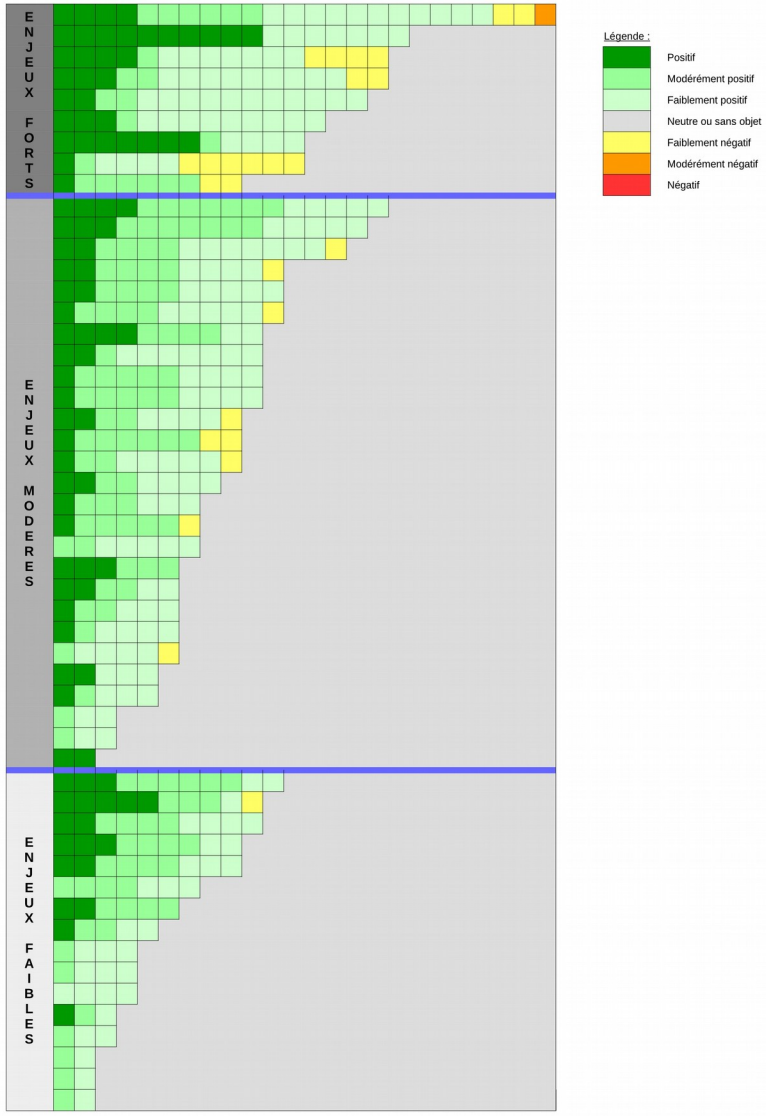

Quelques points forts (provisoires - identifiés sur la base de la version du 27 juillet 2018) :

- La promotion des documents de gestion et de la certification, la mise en œuvre systématique du régime forestier
- Le renforcement de la connaissance des massifs et la formation, qui permettent de prendre en compte des enjeux environnementaux
- Le réseau « FRENE »,
- Toutes les actions visant le maintien de l'intégrité des forêts : surveillance sanitaire (et lutte), restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique, défense contre les incendies,etc..
- Les actions pour renforcer le stockage du carbone,
- Les actions spécifiques pour la biodiversité : action 6.1, la trame forestière (6.6), l'accueil de mesures compensatoires en forêt,
- La recherche de débouchés pour les essences locales (sapin pectiné, feuillus), qui limite l'apport d'espèces exogènes,
- Faciliter la prise en compte des réglementations environnementales,
- La réponse aux attentes sociétales

Quelques points d'attention (provisoires - identifiés sur la base de la version du 27 juillet 2018) :

- L'apport d'espèces exogènes,
- L'accroissement de l'exploitation des gros et très gros bois,
- Les effets inévitables inhérents à un accroissement des prélèvements (infrastructures nouvelles en forêt, tassement des sols, accidents du travail),
- Natura 2000 ???

Points restants à réaliser

- Finalisation des annexes, avec l'intégration des études
  - Enjeux de biodiversité floristique par massif : CBNA et CBNMC
  - Prise en compte des enjeux de biodiversité au niveau des ripisylves : FRAPNA
  - Prise en compte des vertébrés : LPO
  - Fonctionnement de l'observatoire de la grande faune et de ses habitats, dans le cadre des travaux sur l'équilibre sylvo-cynégétique : OGFH

- Finalisation des fiches actions :
  - Pilotes
  - Budget et financements
  - Priorisation des actions
- ⇒via un comité restreint des pilotes des fiches

Pilotage des fiches action

- **Rôle du pilote :** suivi de la fiche action et de sa mise en œuvre (notamment au travers des livrables et résultats) ; restitution à la CRF

- **Méthode :**
  - Proposition du pilotage aux rédacteurs dans un premier temps puis élargissement
  - Pilotage validé sur une partie des fiches action par : DRAAF, FIBOIS, ONF, Région AURA, FRC, Comité paritaire
  - Attente d'un positionnement sur d'autres : COFOR, CRPF, DREAL
  - 7 fiches action : sans pilote identifié à ce jour

Pilotage des fiches action

- Les 7 fiches action sans pilote identifié

Numéro fiche action	Intitulé fiche action
6.1	Préserver la biodiversité
6.5	Répondre aux attentes sociétales
6.6	Trame verte forestière
7.1	Faciliter l'exploitation et le transport du bois – exploitation débardage-desserte places de dépôts câble
7.2	Faciliter l'exploitation et le transport du bois –réseau intermédiaire
8.1	Prioriser les aides
10.3	Développer la contractualisation amont-aval

- Suite des travaux
  - - Dernière consultation pour validation des pilotes : retour sous 1 semaine

Coûts prévisionnels

- **Nature de l'information :**
  Coût estimatif des actions au vu des objectifs du programme

- **État d'avancement :**
  En partie complétée mais nécessité d'harmonisation
  À soumettre aux rédacteurs puis aux pilotes : retour sous 15 jours après CRFB

Mécanismes de financement prévisionnels

- **Nature de l'information :**
  Qualitative, en identifiant les financeurs potentiels de l'action ou d'une partie de l'action

- **État d'avancement :**
  En cours de validation
  À soumettre aux financeurs potentiels : retour sous 15 jours après CRFB

Priorisation des actions

- **Nature de l'information :**

  Niveau de priorité de l'action pour sa mise en œuvre

- **État d'avancement :**

  Groupe de travail à réunir avant décembre entre rédacteurs et pilotes afin de définir des priorités relatives des fiches actions en fonction des enjeux et des moyens

Le calendrier : prochaines étapes

- À l'issue de la CRFB :
  - Finalisation de l'évaluation environnementale et des derniers points évoqués
  - envoi à l'avis de l'autorité environnementale (avis dans les 3 mois)
- Mars-avril 2019 : PRFB soumis à la consultation du public (30 jours)
- Présentation devant le CESER et la commission agriculture de la Région
- Mai 2018 : finalisation du PRFB par la CRFB et transmission au ministre pour prise de l'arrêté approuvant le programme

Demandes à la CRFB

- Demande d'accord pour :
  - ✓ Finalisation, envoi à l'autorité environnementale et prise en compte de l'avis
  - ✓ Présentation au CESER et à la commission agriculture de la Région
  - ✓ Consultation du public et prise en compte des contributions
  - ✓ Finalisation du document

- Prochaine CRFB :
  - ✓ En mai-juin
  - ✓ Pour la finalisation du PRFB

Échanges avec la salle

Point d’étape :
Contrat stratégique de filière

DRAAF

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Contrat stratégique de filière

Etape 1
CO-CONSTRUIRE LA DÉMARCHE + ÉLABORER UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Septembre / Novembre 2018

- ✓ **Etude de contexte** : analyse documentaire + 3 entretiens téléphoniques => ***Enseignements***
- ✓ **Elaboration participative du Schéma Directeur de la Concertation + Analyse stratégique** : Synthèse et propositions + GT collaboratif du 8/11/18 => ***Dispositif de concertation partagé + Scénario de développement stratégique***

Etape 2
IDENTIFIER LES BESOINS DU TERRITOIRE + RECUEILLIR ET PRIORISER LES PROPOSITIONS

Novembre 2018 / Janvier 2019

- ✓ **Préparation des 10 ateliers territoriaux de concertation** : méthodologie d'animation + préparation interventions et documents + brief co-animateurs + accompagnement organisation => ***Déroulé détaillé***
- ✓ **Animation des 10 ateliers**
- ✓ **Synthèse et priorisation** : synthèse des contributions + consultation Internet => ***Tableau synoptique des propositions d'actions***

Etape 3
CONCRÉTISER LE CONTRAT DE FILIÈRE

Février / Mars 2019

- ✓ **Élaboration des fiches actions** : GT collaboratif (sélection actions + amorçage fiches actions) + finalisation (rédaction + évaluation financière et technique) => ***Fiches Actions opérationnelles***
- ✓ **Validation et rédaction du Contrat de filière** : organisation Copil partenaires + appui rédaction => ***Contrat de filière finalisé et validé***
- ✓ **Restitution du Contrat de filière** : rédaction et mise en forme d'une plaquette communicante => ***Document de présentation du Contrat de filière***

Contrat régional de filière : lancement le 8/11/18

Contrat régional de filière

1ère transformation

Menuiserie bois

Bois énergie

5 domaines d'activités stratégiques

Aménagement intérieur

Construction bois

Prochaine étape : 10 ateliers territoriaux

> RHÔNE
Vendredi 7 décembre 2018
De 10h à 12h30 à Villefranche-sur-Saône

> LOIRE
Jeudi 13 décembre 2018
De 17h à 19h30 à Saint-Etienne

> ISERE
Mardi 8 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Grenoble

> SAVOIE/HAUTE-SAVOIE
Mercredi 9 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Rumilly

> AIN
Lundi 14 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Cormaranche-en-Bugey

> ARDECHE/DROME
Mardi 15 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Rovaltain

> ALLIER
Mercredi 23 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Varennes-sur-Allier

> CANTAL
Lundi 28 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Murat

> HAUTE-LOIRE
Mardi 29 janvier 2019
De 17h à 19h30 au Puy en Velay

> PUY-DE-DÔME
Mardi 30 janvier 2019
De 17h à 19h30 à Lempdes

Point d’information :
Schéma régional biomasse

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs et gouvernance du SRB

- **Objectif**

Mobiliser plus et mieux la biomasse à des fins énergétiques
Concerne tous les types de biomasse : forêt-bois, agricole et agroalimentaire, déchets
Première édition

- **Gouvernance et méthodologie**

Copilotage Etat Région
Elaboration en régie (SGAR, Dreal, Draaf, Ademe, Région)
Un comité technique avec les acteurs professionnels
Des groupes de travail
Utilisation d'études existantes (dont étude IGN-FCBA pour la forêt)
Pas d'études spécifiques, dires d'experts

Point d’avancement du SRB

Achevé : partie Diagnostic rédigée

En cours :

- finalisation des fiches actions
- Rédaction de la partie orientation

Un objectif combustion ambitieux

Gisement combustible	Mobilisation horizon 2035			valorisation	
	Volumes supplémentaires disponibles	Tep mobilisables	Hypothèses de calcul SRB	coeff de mobilisation	Tep consommées
bois forestier (BIBE)	1 217 000 m³	243 400	scénario dynamique	100 %	243 400
menu bois forestier	1 499 000 m³	299 800	scénario dynamique ; éloigné des pratiques actuelles ; pb du retour au sol	epsilon	epsilon
bois hors forêt (peupliers, haies, bosquets)	104 200 m³	58 540	scénario dynamique ; filière à structurer	75 %	43 905
produits connexes 1° transformation	1 128 200 tonnes	225 640	scénario dynamique ; pb de la filière BO feuillu et de la transformation locale	75 %	169 230
produits connexes 2° transformation	282 000 t	56 410	scénario dynamique ; filière diffuse et mal connue	50 %	28 205
biomasse agricole ligneuse (vignes, vergers)	60 500 t	16 000	valorisation des résidus solides de viticulture et arboriculture sur 23 % des surfaces	100 %	16 000
refus de compostage	132 000 t	27 000	qualité du combustible : tri à renforcer avant compostage. On considère qu'il faut laisser sur site l'ensemble des déchets verts jusqu'ici non extraits	100 %	27 000
bois déchet	123 000 t	45 000	Montée en puissance du tri (éco-mobilier, BTP) et faiblesse des débouchés matière. Création de quelques unités de traitement sur le territoire	100 %	45 000
ensemble		**971 790**			**572 740**

Des objectifs quantitatifs ambitieux

Biomasse supplémentaire mobilisée **1 000 kTEP :**
- 572 kTEP pour la combustion
- 478 kTEP pour la méthanisation

Représentant :
- 65 chaufferies supplémentaires/an (valorisation thermique)
- 40 méthaniseurs supplémentaires/an

Besoin en subventions de 50M€/an dont 37 M€/an pour la combustion

Plan d'actions du SRB

Environ 200 actions proposées en atelier en 2017
Priorisation des actions en comité technique, *à dire d'expert*

35 actions prioritaires :

- **8** sont nouvelles et spécifiques au SRB
- **13** relèvent ou sont en lien étroit avec le PRFB (9) ou le PRPGD (4)
- **14** constituent une poursuite et une consolidation de ce qui est fait actuellement

⇒ **Le coût des actions « spécifiques SRB » estimé à 3 % de l'aide aux investissements**

Présentation du plan tempête

Plan national de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois

Publication septembre 2018

http://agriculture.gouv.fr/plan-national-de-gestion-de-crise-tempete-pour-la-filiere-foret-bois

- Objectif : organiser rapidement et efficacement la gestion de crise sur le plan forestier en cas de tempête de grande ampleur
- 5 phases chronologiques :
  1) Mesures d'anticipation
  2) activation de l'organisation de crise
  3) 1ère phase d'urgence
  4) 2nde urgence (mobilisation des bois)
  5) suivi sur le long terme et reconstitution
- 3 documents : plan tempête / valise de crise (fiches « réflexe ») / guide des mesures d'accompagnement (aides)

Déclinaison régionale du plan tempête (1/2)

- Déclinaison régionale opérationnelle pour fin 2018 en lien avec la CRFB et en concertation avec le Conseil régional et les collectivités locales
- Mesures d'anticipation :
  - Réaliser une valise de crise régionale : cellule de crise, tableau de bord et fiches réflexes
  - Vérifier la transmission des informations de vigilance entre Météo-France et DRAAF de zone
  - Inscrire les aides dans les PDR à titre préventif
  - Identifier les référents déblaiement d'urgence
  - Rédiger/remettre à jour les fiches préventives et les publier régulièrement
  - Maintenir et cartographier les infrastructures de stockage : vérifier la réglementation, étudier la possibilité de maintien de ces aires, informer les maires de la présence d'aires de stockage sur leur territoire et repérer et cartographier les sites disponibles pour des aires de stockage

Déclinaison régionale du plan tempête (2/2)

- Activation de l'organisation de crise
  - Construire la cellule de crise au niveau de chaque DRAAF
- Phase d'urgence
  - Établir des protocoles d'estimation des dégâts par route et survol aérien avant la crise et les partager auprès des organismes concernés
  - Faire une cartographie des accès forestiers prioritaires à libérer et sécuriser (circulation, DFCI, cours d'eau, …)
  - Lister les intervenants (bûcherons) formés à l'exploitation des chablis et liste des intervenants potentiels en forêt (ETF)
- Phase de mobilisation des bois
  - Vérifier qu'un schéma de desserte des principaux massifs existe et est à jour
  - Actualiser les itinéraires " bois rond" ; faire l'inventaire des types de transport mobilisables en cas de tempête (Fret) ; étudier la possibilité de mettre en place des plateformes multimodales ; tenir à jour la liste des entreprises de transport

Synthèse des GIEEF reconnus dans la région

Nom du GIEEF	PSG concerté rédigé	Dossier GIEEF déposé	Arrêté GIEEF pris
PSG concerté Haut Beaujolais	X	X	X
ASLGF Bas Dauphiné	X	X	X
ASLGF Haut Pays de Dieulefit	X	X	X
ASLGF des Cévennes Ardéchoises	X	X	X
PSG concerté Sud Saône et Loire	En cours		
PSG concerté Vercors Quatre Montagnes	En cours		
PSG concerté plateau ardéchois et de Haute-Loire	En cours		
ASLGF Mont Saint Rigaud	En cours		
ASLGF Ecrin St Médard	En cours		